Image not found or type unknown

REPORT CONCOURS ORTHOPHONIE MONTPELLIER

Par **SandraGrenoble**, le **07/04/2011** à **20:15**

Bonjour,

Le 17 mars 2011, j'ai passé le concours d'entrée à l'école d'orthophonie à Montpellier. Suite à une erreur dans les énoncés des épreuves, et suite à une pétition de réclamation déposée par certains participants, l'école a décidé de refaire passer une partie du concours à la date du 22 avril 2011.

Nous avons été averti par lettre recommandée le 5 avril, soit seulement 15 jours avant la nouvelle date.

Je ne serai malheureusement pas disponible à cette date ayant pris d'autres engagements : j'ai contacté l'école au plus tôt pour leur en faire part, mais ils ne veulent rien entendre. Ils ne nous offrent pas la possibilité d'avoir une date de rattrapage.

Ne pouvant pas me déplacer à la date du 22 avril, je me retrouve dans la situation suivante où je me suis préparée à ce concours durant toute une année avec des frais d'inscription importants à une école Prépa (2500 euros), de plus j'ai du payer des frais d'inscription à ce concours (80 euros) et j'ai déjà eu des frais de déplacements pour le déplacement du 17 mars dernier (150 euros).

l'école est entièrement responsable !
Quels sont nos recours car je pense ne pas être seule dans cette situation. Je pense qu'il serait tout à fait normal, qu'une autre date nous soit proposée et au minima que nos frais d'inscriptions nous soient remboursés.

Merci pour votre conseil.

Sandra

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **21:25**

Vous avez quels engagements pour ne pas pouvoir venir le 22 ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés